



## DOCUMENT PRÉPARATOIRE AG FFVL – 22 mars 2014

### Tarif des cotisations fédérales 2015

Compte tenu d'une estimation prudente du nombre de licenciés cette année, et avec un niveau d'activités fédérales comparable à ce qui a été réalisé en 2013, la projection du budget 2014 fait apparaître un déficit de l'ordre de 125 k€.

Exceptionnellement ce déficit peut être couvert en 2014 par la reprise d'une provision qui avait été faite sur les assurances. Cette opération doit nécessairement être faite cette année, et ne peut l'être qu'une seule fois car en utilisant la totalité de la somme concernée.

Ainsi se pose la question des années suivantes : cette réserve ne sera plus disponible.

Dans ce contexte, le comité directeur a fait **le choix de ne pas diminuer le niveau d'activités, et donc de devoir proposer une augmentation du produit des licences**. Comme nous devons rester prudents en n'envisageant pas d'augmentation du nombre de licenciés, la seule solution est d'adapter le tarif de la licence.

**Pour mémoire, la part fédérale a été relativement stable (sauf kite) sur les dernières années.**

- voir page 2 -

Notons aussi les éléments de réflexion suivants :

- l'implication financière du Ministère va nécessairement diminuer dans les années à venir (risque - 10% / année), même si la bonne gestion de notre fédération et la très bonne image que nous avons auprès du ministère a permis jusqu'à présent de limiter la diminution de son soutien. Néanmoins, tous les messages officiels confirment que la tendance va vers une diminution des moyens versés aux fédérations ; nous devons en tenir compte.
- les disciplines anciennes ont soutenu fortement depuis dix ans le développement des nouvelles disciplines. Aujourd'hui, le Comité directeur estime qu'un rééquilibrage est indispensable. Pour le cas particulier du kitesurf, l'accompagnement que nous avons par notre partenaire GDF-Suez est un élément qui est pris en compte pour cette activité.
- comparaison avec d'autres coûts de licences annuelles (autres fédérations)

Le Comité directeur insiste sur le fait que cette évolution ne doit pas être mise en opposition avec les autres éléments de coûts pour le licencié (cotisation club, CDVL et Ligue) : ces éléments de la contribution globale pour le licencié sont malgré tout indépendants.

